

Assemblée Générale

Séance du 20 Juin 2025

Procès-Verbal

MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :

- **Madame PETTER**, Représentante 1) du Centre Hospitalier de Poissy/St-Germain-en-Laye, 2) du Centre Hospitalier François Quesnay – Mantes-la-Jolie, 3) du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur BELLON**, Représentant 1) du Centre Hospitalier de Versailles, 2) du Centre Hospitalier de Plaisir, 3) du Centre Hospitalier de la Mauldre, 4) de l'hôpital du Vésinet, 5) de l'EHPAD Les Aulnettes – Viroflay représenté par **Monsieur STUDER**
- **Madame PAUMARD**, Représentante de l'Hôpital de Houdan, représentée par **Madame DUMONT**
- **Madame MICLOT**, Représentante du Centre Hospitalier de Rambouillet, représentée par **Madame DUMONT**
- **Monsieur LORENTZ**, Représentant du Centre départemental Stell, représenté par **Madame CHERET**
- **Madame LEGENDRE**, Représentante 1) de l'EPS Roger Prévot, 2) du Centre Hospitalier de Nanterre, représentée par **Madame COLONELLO**
- **Monsieur STUDER**, Représentant du GCS Plaisir Restauration

REPRESENTANT DU PERSONNEL :

- **Madame Susana DOS SANTOS FONSECA**, Représentant du personnel du GCS Blanchisserie Interhospitalière de St-Germain-en-Laye
- **Monsieur Raphael LEFEBVRE**, Représentant du personnel du GCS Blanchisserie Interhospitalière de St-Germain-en-Laye

Assistaient également à la séance :

- **Madame Diana KARROUZ**, Administratrice du GCS Blanchisserie Interhospitalière de St-Germain-en-Laye
- **Monsieur Luc VIDEAU**, Directeur, GCS Blanchisserie Interhospitalière de St-Germain-en-Laye
- **Madame Marina DE OLIVEIRA**, Assistante administratif/Rh, GCS Blanchisserie Interhospitalière de St-Germain-en-Laye
- **Monsieur Christophe HALLIER**, Agent comptable, GCS Blanchisserie Interhospitalière de St-Germain-en-Laye

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- I. Election du secrétaire de séance
- II. Approbation du Rapport d'Activité 2024
- III. Point activité 2025
- IV. Point Recettes/Dépenses au regard de l'EPRD 2025
- V. Point sur les RAR
- VI. Retour sur l'inventaire de linge d'avril 2025
- VII. Projet Nouvelle Blanchisserie
 - Point général sur l'avancement du dossier
 - Etat d'avancement concernant l'acquisition du terrain
 - Délibération concernant le prêt relais souscrit auprès de la Banque Postale
- VIII. Points divers

Début de la séance : 09h35

I. Election du secrétaire de séance

Madame COLONNELLO, présente en salle de réunion, est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du Rapport d'Activité 2024

Monsieur VIDEAU débute la présentation du rapport d'activité 2024 en rappelant que celui-ci a fait l'objet d'une présentation en CSE et qu'une fois approuvé par l'Assemblée Générale, il sera transmis à l'ARS avant le 30 juin 2025.

Activité

Monsieur VIDEAU fait part d'une augmentation d'activité de 1,3% en 2024 par rapport à 2023 (4888 tonnes traitées en 2024, soit 19.3 tonnes/j, contre 4817 tonnes traitées en 2023, soit 19.2 tonnes/j). Le tonnage traité par secteur reste stable, seul le volume de « linge de résidents » est en baisse (fin du traitement du CH4V pour ces articles). Monsieur VIDEAU commente l'activité adhérent par adhérent en soulignant la bonne activité du CH de Versailles, l'augmentation d'activité du CHIPS (portée par la réouverture de certains services de Saint Germain). A contrario, il est fait état de la baisse d'activité des établissements de Mantes, Sèvres-St Cloud et Nanterre. Monsieur VIDEAU conclut en spécifiant que ce tonnage est le meilleur enregistré depuis les 10 dernières années.

Monsieur VIDEAU souhaite néanmoins alerter les adhérents d'une diminution d'activité anormale sur le secteur « Linge en Forme » (traitement des tenues professionnelles dans agents des établissements). Cette baisse d'activité témoigne probablement d'un appauvrissement du circulant, d'une augmentation des pertes de tenues professionnelles ou du non-retour à la BIH des tenues sales.

Maitrise du processus

Monsieur VIDEAU présente les différents ratios des énergies et fluides suivis sur la BIH : les consommations sont en très fortes baisses du fait des derniers investissements réalisés et de l'optimisation de la plage d'ouverture de la blanchisserie.

- Eau : - 10 %
- Electricité : - 8%
- Gaz : - 9 %
- Vapeur : - 3 %

Il est noté en parallèle une baisse notable des prix unitaires du gaz et de l'électricité.

Dynamique d'investissement en linge neuf

Monsieur VIDEAU présente l'évolution du budget alloué à l'achat du linge neuf avec une augmentation de 150 000€ sur 3 ans.

- Moyenne d'achat de linge entre 2018 et 2022 : 410 k€,
- 2023 : 527 k€,
- 2024 : 533 k€
- EPRD 2025 : 562 k€.

*Dynamique d'investissement
à la hausse depuis 2023*

Cet effort d'investissement vise à augmenter le volume de circulant entre la BIH et ses adhérents. Si cette évolution est constatée à l'issue de l'inventaire annuel de linge, elle n'est pas à la hauteur du niveau espéré compte-tenu de la très forte augmentation du « coulage » dans les établissements (augmentation de 11,2% entre 2022 et 2023 ; de

15,8% entre 2023 et 2024). Ce point a fait l'objet d'un travail spécifique lors de la réunion des responsables de la fonction linge de février 2025 : une affiche a été construite et diffusée en ce sens vers l'ensemble des adhérents. L'objectif de cette affiche : meilleure sensibilisation auprès des services de soin dans les établissements.

Maitrise de qualité sanitaire du linge

Monsieur VIDEAU présente le chapitre concernant la RABC. L'évolution des résultats des prélèvements effectués sur le linge montre une nette amélioration entre 2021 et 2024. Sur 120 prélèvements par an :

- UFC =/ < à 5 : 90%
- UFC compris entre 6 et 12 : 5 %
- UFC =/ > à 12 : 5 %

Monsieur VIDEAU poursuit la présentation du document sur les points Formations, les FEI à l'attention des établissements et la conformité des rejets en eaux usées de la blanchisserie (conformité ICPE).

Les effectifs du groupement

Au 31/12/2024, la BIH emploie 122 agents (74 contractuels et 48 titulaires en MAD). On note 3 départs en retraite d'agents en MAD.

Le compte financier 2024 et les RAR

Les éléments du compte financier 2024 sont commentés rapidement puisque déjà détaillés et validés lors de l'AG de mars 2025.

Monsieur VIDEAU fait un zoom particulier sur les RAR. Car le montant total de ces RAR peuvent représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaire (évolution des RAR retranscrite sur un graphique de suivi mensuel de novembre 2023 à mai 2025).

Relocalisation/Reconstruction de la BIH

Pour terminer la présentation du rapport d'activité 2024, Monsieur VIDEAU fait part de l'état d'avancement du projet de la future blanchisserie. L'historique des démarches y est retranscrit depuis l'AG du 26 mars 2021. Les derniers faits marquants concernent le permis de construire, le dossier ICPE avec l'autorisation d'exploiter qui ont été validés par les différentes autorités. Concernant le plan de financement du projet, celui-ci est validé avec le partenariat de la Banque Postale et de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts).

Monsieur VIDEAU précise les dernières démarches à effectuer :

- Finalisation de l'acquisition du terrain avec l'Epamsa,
- Réalisation des derniers sondages géologiques afin de valider la structure du bâtiment et des fondations spéciales.

La présentation du rapport d'activité 2024 étant terminé, Madame KARROUZ soumet au vote l'approbation de celui-ci :

Délibération N°2025/010 : Approbation du Rapport d'activité 2024

Votes

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Le Rapport d'Activité 2024 est approuvé à l'unanimité.

III. Point activité 2025

Monsieur VIDEAU indique que le tonnage traité est en diminution de 5% sur 2025 en comparaison de la même période sur 2024 (1983 tonnes à fin mai 2025 contre 2090 tonnes en 2024). En 2025, à fin mai, 19.3 t/j ont été traitées à la BIH contre 19.9 t/j en 2024. Il précise cette baisse avec le maintien de l'activité de Versailles et Poissy Saint-Germain en Laye alors que la baisse est importante sur Mantes, Meulan-les-Mureaux, Nanterre, Rambouillet...

Madame COLONNELLO indique qu'au sein de son établissement le changement des draps par exemple s'effectue de façon moins régulière, ce qui pourrait être un des facteurs de cette diminution de consommation de la part des établissements.

Monsieur VIDEAU explique que le GCS porte un regard particulier sur les dépenses engagées.

IV. Point Recettes/Dépenses au regard de l'EPRD 2025

Monsieur VIDEAU présente un document reprenant l'ensemble des Recettes et des Dépenses pour cette première partie de l'année.

A fin mai, 5/12^{ème} en mois, les recettes de prestation devraient se situer à 41,7% de l'EPRD ; elles ne sont qu'à 40.3% (cohérent avec la baisse d'activité).

Titre 1 : Dépenses de personnel sont conformes à l'EPRD avec 39.4% de réalisation. Ces dépenses sont en concordance avec la baisse d'activité connue.

Titre 3 :

- Les achats de linge supérieur de 5% à l'EPRD témoignent de la volonté de la BIH de poursuivre dans la dynamique d'injection de linge neuf afin de ne pas mettre les établissements en difficulté. Un regard doit être porté par les adhérents sur les pertes car cela serait contreproductif,
- Les achats de produits lessiviels sont conformes à l'EPRD corrigé des 5% de baisse d'activité. Monsieur VIDEAU annonce une baisse de 9% des tarifs des produits lessiviels à compter du 1^{er} juin 2025 du fait de la remise en concurrence (marché public notifié),
- Electricité et gaz en bonne maîtrise : budget électricité consommé à hauteur de 37.98 % et gaz à 26.5 %. La consommation de gaz augmentera d'ici à fin d'année du fait du remplacement de la chauffe des tunnels de lavage en vapeur par des chaudières alimentées au gaz depuis le 1^{er} avril 2025,
- Services Extérieurs et autres charges à caractère hôtelier en dépassement de l'EPRD mais des achats et des charges sont comptabilisées pour l'année complète.

Total des charges

Monsieur VIDEAU indique que le total des charges représente 44.7%. Les dépenses sont donc en plutôt bonne maîtrise. Cependant au regard de l'activité, une vigilance accrue est à instaurer, il mobilise l'ensemble des équipes dans la gestion économique de l'établissement afin de maintenir un résultat en conformité avec l'EPRD.

V. Point sur les RAR

Monsieur HALLIER informe les membres présents que le montant des RAR à ce jour représente environ 2 000 000 €, 70% de ces restes à recouvrer ne concernent que 3 établissements. Il poursuit en expliquant que la tension du GCS va s'accroître avec un besoin en fonds de roulement qui va évoluer au regard du projet de la Nouvelle Blanchisserie.

Il insiste sur le caractère urgent de la situation ainsi que sur la nécessité de solliciter une ligne de trésorerie.

Madame KARROUZ s'interroge sur la possibilité d'intervenir sur les délais de paiement des fournisseurs, la mise en place d'un échéancier de paiement des RAR pour les 3 établissements concernés par les « 70% de RAR » et ainsi éviter le besoin de recourir à une ligne de trésorerie. Madame COLONNELLO rejoint Madame KARROUZ en indiquant que la ligne de trésorerie aura un impact sur l'ensemble des établissements. Madame KARROUZ ajoute que sa position concernant le tarif appliqué aux adhérents reste inchangée. Elle estime que les prix devraient faire l'objet d'une dégressivité en lien avec le volume de linge traité (actuellement les établissements dit « gros » ou « petit » sont positionnés sur un tarif identique, ce qui à son sens, révèle un souci d'équité). Elle ajoute qu'au sein des établissements le paiement des pharmacies/médicaments ainsi que de la restauration sont priorités et qu'une visibilité sur une possible amélioration est difficile au regard des difficultés financières des établissements. Madame KARROUZ propose dans un premier temps de tenter de rallonger les délais de paiement auprès des fournisseurs et de prioriser le paiement des salaires.

Monsieur VIDEAU explique que le paiement des fournisseurs fait l'objet d'un arbitrage hebdomadaire depuis l'arrivée de la « nouvelle équipe de l'agence Comptable » en novembre 2023. Il propose néanmoins de délibérer sur le recours à une ligne de trésorerie afin de sécuriser la BIH. Celle-ci ne sera mise en place qu'en extrême urgence (difficulté d'assurer le salaire des agents contractuels de la BIH) et uniquement après son accord.

Madame KARROUZ souhaite connaître le coût de cette ligne de trésorerie. Monsieur VIDEAU répond que la ligne serait sollicitée pour un montant de 310 000 € avec un taux à 3.3 % pour les fonds utilisés et 0.15 % pour ceux non utilisés.

Madame KARROUZ soumet donc au vote la délibération relative au recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 310 000 €.

Délibération N°2025/011 : Recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 310 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

Votes :

- Pour : 55,
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

Le recours à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant maximal de 310 000 € est approuvé à l'unanimité.

VI. Retour sur l'inventaire de linge d'avril 2025

Monsieur VIDEAU explique que l'inventaire a pour but de comptabiliser tout le linge circulant, que ce soit à la blanchisserie ou au sein des établissements, les résultats permettent ensuite de déterminer si la quantité de linge est suffisante au regard des dotations théoriques. Chaque article doit représenter environ 6 jours de dotation.

Monsieur VIDEAU l'illustre via un exemple :

	Inventaire GCS	Inventaire établissements	Total	Besoin théorique par semaine	Nombre de jour de circulant
Draps	13 264	40 575	53 839	58 391	6,5

Les résultats pour cette année sont très satisfaisants, le circulant a augmenté (du fait d'une politique d'injection de linge neuf plus importante). Monsieur VIDEAU explique que certains établissements devront cependant améliorer leur gestion car sur certains articles il est mesuré plus de 10 jours de stock (35 jours étant le maximum constaté). Les établissements concernés en ont déjà été informés par mail. Il indique que depuis 2011, il s'agit de l'année où il y a le plus de circulant quel que soit les articles. Il précise cependant que 2 établissements n'ont pas procédé à l'inventaire. Par défaut, un inventaire théorique a été saisi les concernant.

VII. Projet Nouvelle Blanchisserie

Monsieur VIDEAU ne reprend pas l'historique du projet mais uniquement les points restants à traiter. Tout d'abord le maintien des négociations en cours avec l'Epamsa avec une possible signature de l'acte d'achat définitif le 30 juin. Madame KARROUZ ajoute que pour cela un certain nombre d'arbitrage vont devoir être fait.

Monsieur VIDEAU explique que parmi les négociations en cours celle relative au dépôt de garantie devrait être conclue selon les modalités suivantes : dépôt de garantie rechargeable avec délibération en AG de la BIH. Les adhérents valident cette disposition et le principe en séance. Le second point concernera toujours le dépôt de garantie et la mise en place d'un délai de 48h00 avant utilisation des fonds afin de permettre une résolution du désordre par le GCS.

Monsieur VIDEAU explique qu'il serait souhaitable que la signature intervienne rapidement sans toutefois négliger la sécurité de l'achat. Effectivement Madame KARROUZ considère qu'un terrain d'entente doit être trouvé entre les deux parties afin de pouvoir procéder à la signature de l'acte d'achat.

Monsieur VIDEAU indique que des études géologiques complémentaires devront également être réalisées, la réservation d'un créneau pour un premier sondage a faite au 15 juillet 2025.

La partie construction pourra débuter lorsque la validation des derniers points de la phase pro seront terminés et le terrain officiellement acquis.

Délibération N°2025/012 : Souscription d'un prêt-relais d'un montant de 12 000 000 € auprès de la Banque Postale

Monsieur VIDEAU indique que des études géologiques complémentaires devront également être réalisées, la réservation d'un créneau pour un premier sondage a faite au 15 juillet 2025.

La partie construction pourra débuter lorsque la validation des derniers points de la phase pro seront terminés et le terrain officiellement acquis.

Délibération N°2025/012 : Souscription d'un prêt-relais d'un montant de 12 000 000 € auprès de la Banque Postale

Monsieur VIDEAU rappelle que lors de l'AG précédente, le plan de financement du projet Nouvelle Blanchisserie a fait l'objet d'une présentation et d'une validation de principe. Ainsi, le recourt à un prêt relais d'un montant de 12 000 000 € (pour les achats des moyens de production) a été validé.

Afin d'obtenir ce prêt, l'Assemblée Générale doit officiellement délibérer. Madame KARROUZ soumet donc aux votes la délibération relative au prêt-relais souscrit auprès de la Banque Postale, pour un montant de 12 000 000 € et d'une durée de 1 an et 10 mois.

Votes

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

La souscription d'un prêt-relais auprès de la Banque Postale est approuvé à l'unanimité.

Monsieur VIDEAU ajoute que l'emprunt auprès de la Banque des Territoires également évoqué lors de l'AG de mars 2025 pourrait faire l'objet d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour mise délibération avant mise à disposition des fonds une fois l'achat du terrain conclus.

VIII. Points divers

Monsieur VIDEAU souhaite évoquer la pénurie de cabris au sein du GCS, qui devient récurrente et problématique. Il indique que les cabris commencent à être équipés de puces UHF et que, désormais, ils sont suivis à l'identique du linge (taux de retour et durée d'immobilisation). Il précise que le prix d'achat de ces cabris est de 120 € à 150 € et qu'ils ne doivent servir qu'au linge circulant entre la BIH et ses adhérents.

Monsieur VIDEAU sollicite les membres présents afin qu'une sensibilisation soit réalisée en interne au regard de la situation.

Monsieur STUDER se demande si les puces permettent d'identifier les établissements immobilisant les cabris. Monsieur VIDEAU répond qu'effectivement les établissements concernés sont bien identifiés et alertés sur le sujet.

Fin de la séance : 11h30

Secrétaire de séance
Madame COLLONELLO



Présidente du CSE
Madame Diana KARROUZ

